

Communiqué de presse – 19 juillet 2022

Reprise partielle des travaux de recherche relatifs aux maladies à prions au sein d'INRAE

À la suite des conclusions favorables d'un audit externe se prononçant sur la conformité des règles de prévention et des normes et pratiques, au meilleur niveau de sécurité possible, la direction générale d'INRAE va autoriser la reprise des recherches sur les maladies à prions au sein de l'Unité Virologie et Immunologie Moléculaires de Jouy-en-Josas à partir du 1^{er} septembre 2022, en accord avec les ministères chargés de la recherche et de l'agriculture.

Cette reprise partielle des activités intervient près d'un an après la décision des directions générales de l'ANSES, du CEA, du CNRS, d'INRAE et de l'Inserm, de suspendre par mesure de précaution les travaux relatifs aux prions dans l'ensemble des laboratoires publics de recherche français. Ce moratoire avait été motivé par la connaissance d'un nouveau cas de personne atteinte de la maladie de Creutzfeldt-Jakob ayant travaillé sur les prions dans un laboratoire de recherche INRAE- École Vétérinaire de Toulouse (ENVT).

Conformément aux recommandations des Inspections générales de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) missionnées par les ministères chargés de la Recherche et de l'Agriculture, précisant les conditions de sortie progressive du moratoire, INRAE a procédé fin mai 2022 à un audit de conformité du fonctionnement de son laboratoire de recherche sur les maladies à prions, au sein de l'unité Virologie et Immunologie Moléculaires du centre INRAE Ile de France Jouy-en-Josas-Antony.

Cet audit s'est appuyé sur le guide de bonnes pratiques que les cinq établissements concernés par le moratoire ont élaboré collectivement à la demande de la première mission d'inspection. Ce guide intègre les recommandations des inspections générales et permet d'harmoniser au meilleur niveau possible aujourd'hui, dans l'état actuel des connaissances, les règles de prévention et de sécurité dans les laboratoires, tant sur le plan du fonctionnement que des équipements. Il doit être déployé au sein de tous les laboratoires publics concernés en France, afin de garantir les conditions d'une sortie du moratoire pour chacun d'entre eux selon la méthode préconisée par les inspections.

L'audit réalisé au sein du laboratoire d'INRAE du 23 au 25 mai dernier s'est attaché à étudier l'ensemble du dispositif de prévention et de gestion du risque lié aux travaux sur des protéines prions, et a conclu à sa conformité eu égard aux mesures prises au préalable par l'unité de recherche:

- l'adéquation des équipements des laboratoires ;
- l'adéquation des équipements de protection des personnels ;

- le renforcement des procédures de décontamination et de sortie des déchets ;
- la nomination d'un référent sécurité prions rattaché au sein du laboratoire, en lien direct avec la présidente de centre ;
- la mise en place d'un passeport santé pour suivre les activités de chaque personnel manipulant des prions.

Les conclusions favorables de l'audit externe de ce laboratoire ont été présentées aux instances internes à l'occasion des CHSCT¹ local et national des 4 et 12 juillet 2022. Ces instances se sont abstenues sur la poursuite du processus de sortie du moratoire. Ces résultats seront présentés fin août aux personnels de l'unité à l'occasion d'une assemblée générale, avant la reprise effective des recherches.

Le laboratoire commun INRAE-École nationale vétérinaire de Toulouse traitant de prions au sein de l'unité mixte de recherche Interactions Hôtes-Agents Pathogènes (IHAP), hébergé au sein de l'École Vétérinaire de Toulouse, sera audité en septembre 2022.

Enfin, le fonctionnement de l'unité expérimentale Infectiologie Expérimentale des Rongeurs et des Poissons (IERP) de Jouy-en-Josas doit faire l'objet d'une réflexion préalable avant la réalisation d'un audit externe.

Les recherches sur des protéines prions vont ainsi pouvoir reprendre de manière progressive dans un cadre assuré du plus haut niveau de sécurité possible, à partir du mois de septembre. Ces recherches, à forts enjeux de santé publique, permettent des avancées majeures dans la compréhension du fonctionnement de ces agents pathogènes et de la mise au point de traitements.

Contact :

Service de presse INRAE : 01 42 75 91 86 – presse@inrae.fr

¹Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail